

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 06 avril 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue virtuellement le 06 avril 2021, sous la présidence de monsieur Éric Simard, maire.

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1

Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2

Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège n° 3

Madame Colombe Privé, conseillère siège n° 4

Madame Marjorie Côté, conseillère au siège n° 5

Aussi était présent à cette assemblée :

Monsieur Tommy Larouche, directeur général secrétaire général

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des minutes de la séance ordinaire du 01 mars 2021 et de la séance spéciale du 17 mars 2021;
4. Lecture de la correspondance;
5. Rapport des comités
6. **Administration générale :**
 - 6.1. Approbation des comptes pour la période du 01 au 31 mars 2021;
 - 6.2. Entente intermunicipale de services de comptabilité l'Ascension-de-notre-Seigneur;
 - 6.3. Entente intermunicipale de services de comptabilité Saint-Henri-de-Taillon;
 - 6.4. Ajout Signataire au compte principal de la caisse populaire;
 - 6.5. Nomination Président d'élection;
 - 6.6. Nomination Secrétaire d'élection;
7. **Travaux publics, bâtiments et espaces :**
 - 7.1. Achat de conteneurs ;
8. **Urbanisme et mise à niveau du territoire :**
 - 8.1. Demande d'autorisation CPTAQ - Dossier 9300-8639 Québec inc;
9. **Varia :**
 - 9.1. Demande internet Saguenay
 - 9.2. Vandalisme
10. Période de questions des citoyens;
11. Levée de la séance ordinaire.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la séance ordinaire.

61-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général secrétaire-trésorier

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

Que l'ordre du jour soit adopté

De laisser l'item varia ouvert

ADOPTÉE

62-21

APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 MARS ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 17 MARS 2021

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie de la séance ordinaire du 01 mars et de la séance spéciale du 17 mars;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'exempter le directeur général et secrétaire-trésorier de lire les minutes de la séance ordinaire du 01 mars 2021 et de la séance spéciale du 17 mars 2021;

ADOPTÉE

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE :

- Lettre reçue le 24 mars 2021 du Ministère de l'Agriculture des pêcheries et de l'alimentation ayant comme objet, refus de la demande d'aide financière déposée dans le cadre du programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région concernant le projet plan de développement d'une communauté nourricière.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés

63-21

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 01 AU 31 MARS 2021

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 31 mars 2021 au montant de 142 371.54\$

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 01 au 28 février 2021 au montant de 57 087.83\$

D'autoriser le secrétaire-trésorier directeur général à payer lesdits comptes au montant de 142 371.54\$\$

ADOPTÉE

Je soussigné, Tommy Larouche, secrétaire trésorier directeur général, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution no 63-21.

Tommy Larouche
Secrétaire-trésorier directeur général

64-21

**ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES DE COMPTABILITÉ
L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR**

Considérant qu'à la suite du départ de madame Suzanne Couture, directrice générale, la municipalité a eu un soutien du directeur général de la municipalité de l'Ascension ;

Considérant que cet échange de service était nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité étant donné la restructuration au niveau de l'administration générale ;

Considérant qu'avec la nomination de monsieur Tommy Larouche, directeur général et secrétaire-trésorier, une aide administrative est également nécessaire pour l'aider dans les dossiers administratifs et de comptabilité ;

Considérant que cette entente de services permet de consolider des tâches plus spécialisées et cela permet également de mettre des bases communes sur des échanges intermunicipales ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque mandate monsieur Tommy Larouche, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que monsieur le maire Éric Simard a signé une entente avec la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur pour certaines tâches reliées à l'administration et à la comptabilité de la municipalité.

L'entente prévoit une dizaine d'heures (variables selon les besoins).

ADOPTÉE

65-21

ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES DE COMPTABILITÉ SAINT-HENRI -DE-TAILLON

Considérant que la municipalité de L'Ascension-de-notre-Seigneur et la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon partagent des services administratifs et de comptabilité ;

Considérant qu'à la suite du départ de madame Suzanne Couture, la municipalité a eu recours à cet échange de services ;

Considérant que cet échange de service est nécessaire présentement au bon fonctionnement de la municipalité étant donné la restructuration au niveau de l'administration générale ;

Considérant que cet échange de services permet de consolider des tâches plus spécialisées et cela permet également de mettre des bases communes sur des échanges intermunicipales ;

En conséquence,

Il est proposé par Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque mandate monsieur Tommy Larouche, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que monsieur le maire Éric Simard a signé une entente avec la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon pour certaines tâches reliées à l'administration et à la comptabilité de la municipalité.

L'entente prévoit une dizaine d'heures (variables selon les besoins).

ADOPTÉE

66-21

AJOUT SIGNATAIRE AU COMPTE PRINCIPAL DE LA CAISSE POPULAIRE

Considérant que monsieur Tommy Larouche a été nommé comme directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Labrecque ;

Considérant que les chèques doivent être signés par deux signataires différents incluant la Directrice générale ;

Considérant que monsieur Larouche doit être ajouté au compte municipal 501118 à la Caisse Desjardins pour les chèques et les dépôts ;

Considérant que monsieur Larouche doit également être ajouté au compte Loisirs 502890 à la Caisse pour les chèques et les dépôts ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque ajoute Monsieur Tommy Larouche comme signataire au compte municipal 501118 à la Caisse Desjardins.

Il est également résolu d'ajouter Monsieur Tommy Larouche comme signataire au compte Loisirs 502890 à la Caisse Desjardins.

ADOPTÉE

67-21

NOMINATION PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS

Considérant qu'il y aura des élections municipales le 07 novembre 2021 ;

Considérant que la municipalité doit nommer un président d'élections pour assurer le bon fonctionnement des élections ;

En conséquence

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque nomme monsieur Tommy Larouche à titre de président d'élections

ADOPTÉE

68-21

NOMINATION SECRÉTAIRE D'ÉLECTIONS

Considérant qu'il y aura des élections municipales le 07 novembre 2021 ;

Considérant que la municipalité doit nommer une secrétaire d'élections pour assurer le bon fonctionnement des élections ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque nomme Madame Bianka Simard à titre de secrétaire d'élections

ADOPTÉE

69-21

ACHAT DE CONTENEURS

Considérant que la municipalité désire faire l'acquisition de deux conteneurs de 20' pour entreposer certains équipements, outils et toiles d'abris d'entrées ;

Considérant que les conteneurs seraient entreposés au garage municipal;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque autorise l'achat de deux conteneurs de 20' au montant de 5500.00\$ + taxes chacun livraison comprise à l'entreprise Surplus Jean Girard Inc.

ADOPTÉE

70-21

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ - DOSSIER 9300-8639 QUÉBEC INC.

Considérant que les représentants de la compagnie 9300-8639 Québec inc. désirent implanter un atelier de transformation de la camerise et d'un économusée relié à celle-ci sur le lot 5 849 447 ;

Considérant que l'activité d'économusée en zone agricole nécessite une autorisation de la CPTAQ;

Considérant que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage No 300-07 de la municipalité de Labrecque ;

Considérant que le Comité consultatif d'Urbanisme a étudié la demande d'autorisation en vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec ;

Considérant que bien que la demande implique une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, leur projet d'économusée et de transformation doit être situé sur la propriété visée par la demande étant donné que l'utilisation recherchée est complémentaire à l'usage agricole lié à la culture de la camerise ;

Par conséquent,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque appuie la demande d'autorisation sollicitée par la compagnie 9300-8639 Québec inc. et leurs représentants afin de permettre l'implantation d'un atelier de transformation et d'un économusée de la camerise sur le lot 5 849 447.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens

71-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la présente séance soit et est levée à 19 h 30

ADOPTÉE

Éric Simard
Maire

Tommy Larouche
Directeur général
secrétaire-trésorier

Je, Éric Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

Éric Simard
Maire

